

## APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### **Objet : Journée Halloween**

Cette manifestation est ouverte aux personnes qui vendent des boissons et des produits sucrés sous forme de Food truck .

**Date de la manifestation:** Le dimanche 30 Octobre 2022

**Lieu de la manifestation :** Devant la salle de la halle de Lège

**Conditions :**

**Dates et horaires d'ouverture :**

Le concessionnaire aura l'obligation d'exploiter son Food truck le Dimanche 30 Octobre de 14h à 18h30

**Statut de l'exposant**

**1/Les personnes désireuses de postuler devront impérativement détenir un statut soit :**

- Commerçant
- Auto entrepreneur

**2/ Electricité à disposition :**

**Une prise de 16 Ampères**

**3/ Hygiène**

Le stockage des denrées alimentaires est soumis à la réglementation de l'hygiène alimentaire. L'exposant engage sa responsabilité quant à un éventuel manquement qui pourrait être constaté lors de contrôles inopinés des services de l'état.

L'exposant est chargé de veiller aux règles en la matière : conditionnement des denrées, respect de la chaîne du froid, traçabilité des produits, etc...

**4/Assurance :**

L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourrent ou font courir à des tiers.

**5/ Tarif redevance pour la période d'exploitation:**

Food truck :

13 euros le mètre linéaire

**6/ Constitution du dossier – pièces à fournir :**

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, **accompagnée la listes des menus proposés pour cet événement**
- Copie du Numéro Siret ou Siren.
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN.
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

## **7/ Sélection**

- L'organisateur statue sur les candidatures sans être tenu de motiver ses décisions. Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts notamment.
- La participation à l'évènement de Pâques ne donnera en aucun cas garantie d'une participation future à cette manifestation.
- Une commission de sélection des candidatures se réunit dès que possible à l'issue de la clôture des inscriptions. La commune se réserve la possibilité d'organiser une seconde commission de sélection des candidatures en cas de besoin.
- A l'issue de la commission de sélection, le service animation attribuera les places à 1 food truck
- Après acceptation de leur dossier, les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription.
- La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. (Le comité de pilotage décide seul du choix des exposants).
  
- Pour conserver l'attractivité de cet évènement, l'organisateur se réserve le droit :
  - ✓ De limiter le nombre d'exposants par spécialité,
  - ✓ De renouveler un certain nombre d'exposants chaque année.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier chaque année l'emplacement des exposants.

## **8/ Date limite de réception des dossiers :**

Les dossiers devront être transmis **jusqu'**au 1 Octobre 2022 au service culture et animations par mail avec accusé réception (culture.cb@legecapferret.fr) ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé réception) à l'adresse suivante :

Service Culture et Animations - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les personnes retenues seront avisées par le service culture et animations. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

**AFFICHÉ LE : 01/09/2022**